



PROCÈS-VERBAL DE LA 155^E RÉUNION DU CCEK (APPROUVÉ)

DATES : 14, 15 et 16 mars et 13 avril 2018

LIEUX : Bureaux municipaux de la Nation naskapie de Kawawachikamach et Auberge Guest House à Schefferville (14, 15 et 16 mars) ainsi que conférence téléphonique (13 avril)

SONT PRÉSENTS :

Nommés par l'Administration régionale Kativik (ARK)

Michael Barrett, président, jusqu'au 31 mars
Mary Pilurтуut
Laina Grey, vice-présidente (14, 15 et 16 mars)

Nommés par le gouvernement du Canada

Alexandre-Guy Côté, président, à partir du 1^{er} avril
Jean-Yves Savaria
Catherine Lapeyrie

Nommées par le gouvernement du Québec

Paule Halley
Sylvie Létourneau
Julie Samson (13 avril)

Secrétaire exécutif

Benjamin Patenaude

Analyste en environnement

Nancy Dea

SONT ABSENTES :

Julie Samson, nommée par le gouvernement du Québec (14, 15 et 16 mars)
Laina Emma Grey, nommée par l'ARK (April 13)

OBSERVATEURS (14 et 15 mars) :

Lindsay Richardson, consultante, Nation naskapie de Kawawachikamach (NNK)
George Guanish, conseiller, NNK

INVITÉS (14 et 15 mars) :

Annie Déziel, conseillère principale en politiques, Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE)

Noah Swappie, chef, NNK

Jimmy James Einish, conseiller, NNK

Georges Guanish, conseiller, NNK

Caroline Brillant, conseillère juridique, NNK

Anissa Chekir, conseillère juridique, NNK

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La 155^e réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) débute à 15 h, le 14 mars 2018, aux bureaux municipaux de la Nation naskapie de Kawawachikamach. Le président ouvre la réunion et invite les membres à suggérer des modifications à l'ordre du jour. Des modifications sont apportées et la 155^e réunion se déroule selon l'ordre du jour qui apparaît ci-dessous.

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux des 153^e et 154^e réunions ainsi que de la conférence téléphonique du 9 août 2017*¹

3. Administration

- a) Budget
- b) Secrétariat
- c) Membres
- d) Établissement des priorités
- e) Rapport annuel 2017-2018
- f) Suivi de la demande de la Nation naskapie de Kawawachikamach*

4. Rencontre avec la Nation naskapie de Kawawachikamach

5. Évaluation environnementale au Nunavik

- a) Impacts sociaux
- b) Révision des annexes du chapitre 23 de la CBJNQ
- c) Nouveau processus fédéral d'évaluation des impacts et règlements afférents

¹ Les points à l'ordre du jour marqués d'un astérisque (*) ont été abordés ou poursuivis lors de la conférence téléphonique du 13 avril.

6. Règlements découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement*

7. Projet de loi n° 161, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune

8. Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques

9. Activités minières

- a) Politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier du MERN
- b) Politique de consultation des communautés autochtones pour le MERN
- c) Projet minier ferrifère Hopes Advance, Oceanic Iron Ore Corporation
- d) Site minier Asbestos Hill, mise à jour*
- e) Outils d'information concernant le développement minier au Nunavik
- f) Rencontre avec des représentants de la mine Tata Steel Minerals
- g) Projet de réhabilitation des sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik*

10. Gestion des matières résiduelles

- a) Techniques de gestion des matières résiduelles adaptées au milieu nordique, Université du Québec à Chicoutimi
- b) Collecte et recyclage des canettes d'aluminium
- c) Sacs de plastique jetables*
- d) Financement fédéral de la gestion des matières résiduelles au Nunavik
- e) Ligne de stations radars Mid-Canada
- f) Colloque sur la gestion des matières résiduelles des Premières Nations au Québec*
- g) Groupe de travail sur les matières résiduelles au Nunavik*

11. Loi sur les pêches*

12. Aménagement et occupation du territoire

- a) Camps de pourvoirie abandonnés*
- b) Plan de mobilité durable pour la région du Nord-du-Québec
- c) Plan Nord

13. Divers

- a) Chronique verte dans *Makivik Magazine*
- b) Phénix de l'environnement
- c) Sommet de la baie d'Hudson*
- d) Gestion du déversoir Duplanter par Hydro-Québec*

14. Dates et lieux des prochaines réunions

2. Adoption des procès-verbaux des 153^e et 154^e réunions ainsi que de la conférence téléphonique du 9 août 2017

Le procès-verbal de la conférence téléphonique du 9 août 2018 est adopté après modifications. L'adoption des procès-verbaux des 153^e et 154^e réunions a été reportée à une date ultérieure.

3. Administration

a) Budget

Les membres passent en revue le rapport de dépenses pour la période couvrant novembre 2017 à janvier 2018. Il est décidé de communiquer avec la firme comptable qui gère les comptes du CCEK afin d'obtenir une description des services offerts pour mieux comprendre les coûts associés.

De plus, les membres sont informés que la demande d'augmentation du budget annuel de fonctionnement du CCEK a été transmise aux administrateurs fédéral et provincial le 15 janvier 2018. Ils sont également informés de l'état d'avancement de l'examen de la demande.

b) Secrétariat

À la réunion précédente, les membres ont discuté de la possibilité de mettre en place un système de classement en ligne sécurisé pour conserver les documents confidentiels du CCEK. Les membres discutent des options proposées par la firme spécialisée et demandent au secrétaire exécutif de procéder à la mise en place du système.

Les membres sont aussi informés de l'état d'avancement de l'évaluation des employés du CCEK réalisée par le sous-comité administratif.

c) Membres

Les membres sont informés que M. Alexandre-Guy Côté, membre fédéral, assurera la présidence pour l'exercice 2018-2019.

d) Établissement des priorités

Les membres examinent un tableau présentant l'état d'avancement des dossiers du CCEK depuis la réunion précédente.

e) Rapport annuel 2017-2018

Une version provisoire du rapport annuel 2017-2018 est présentée. Les membres discutent des modifications à apporter au format et au contenu. L'ordre dans lequel le document sera révisé par les membres est également établi.

f) Suivi de la demande de la Nation naskapie de Kawawachikamach

Lors d'une conférence téléphonique tenue le 7 mars 2018, les membres ont été informés que la NNK a présenté une requête en révision judiciaire et en jugement déclaratoire en Cour supérieure contre l'ARK, le CCEK et la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) ainsi que les procureurs généraux du Québec et du Canada. Il est décidé de transmettre une lettre aux administrateurs fédéral et provincial pour leur demander des conseils sur la question. La lettre a été transmise le 26 mars. Une copie de la lettre a également été transmise au directeur général de l'ARK. On demande également que le cabinet d'avocats qui a déposé la requête soit contacté, puisque le CCEK n'a pas encore reçu le document juridique officiellement.

4. Rencontre avec la Nation naskapie de Kawawachikamach

Les membres rencontrent le chef de la NNK, M. Noah Swappie, et les conseillers, M. Jimmy James Einish et M. Georges Guansih. Les conseillères juridiques de la NNK, M^{me} Caroline Brillant et M^{me} Anissa Chekir et la consultante M^{me} Lindsay Richardson été présentes. De plus, deux observateurs désignés par la NNK participent à la réunion.

Le CCEK a d'abord fait une présentation pour décrire son mandat et ses secteurs d'activité ainsi que son rôle et les occasions où il a sollicité la participation et la contribution de la NNK. Les représentants de la NNK ont par la suite fait une présentation au cours de laquelle ils ont présenté les enjeux environnementaux qui les touchent et ont réitéré leur demande de participation accrue des Naskapis aux activités du CCEK.

5. Évaluation environnementale au Nunavik

a) Impacts sociaux

Le sous-comité du CCEK sur les impacts sociaux a tenu une rencontre et partage avec les membres l'évolution de leurs travaux. Il est décidé que le sous-comité se rencontrerait à nouveau afin d'examiner les prochaines étapes possibles de cet exercice.

b) Révision des annexes du chapitre 23 de la CBJNQ

Les membres sont informés que le groupe de travail chargé de la révision des annexes du chapitre 23- L'environnement et le développement futur au nord du 55^e parallèle de la CBJNQ est prêt à reprendre ses travaux, mais qu'il attend toujours que l'ARK et la Société Makivik fournissent leur rétroaction concernant l'exploration minière. La possibilité de participer directement à la révision est discutée et il est décidé que le CCEK devrait suivre l'évolution du dossier.

c) Nouveau processus fédéral d'évaluation des impacts et règlements afférents

M^{me} Annie Déziel, conseillère principale en politiques de l'ACEE, fait une présentation sur le nouveau processus fédéral d'évaluation des impacts et les règlements découlant de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012).

Les membres discutent de plusieurs éléments du nouveau processus d'évaluation des impacts et des effets qu'ils pourraient avoir au Nunavik. Il est décidé qu'un avis soulignant les préoccupations des membres sera rédigé.

6. Règlements découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement

Le 9 février 2018, le CCEK a reçu une lettre de M^{me} Mireille Paul, directrice de la Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers et de l'évaluation environnementale stratégique du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), concernant la création d'un nouveau registre des évaluations environnementales. M^{me} Paul explique que le registre a été créé suivant l'adoption du projet de loi n° 102, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert. Il sera accessible sur le site Web du MDDELCC à compter du 23 mars et inclura, à compter de décembre 2018, une section distincte pour les projets assujettis à une autorisation en vertu de la CBJNQ. Il est décidé que, dès qu'elle sera disponible, la section traitant des projets assujettis à une autorisation en vertu de la CBJNQ sera examinée.

Par ailleurs, les membres sont informés que les projets de règlement découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement ont été publiés dans la *Gazette officielle du Québec* le 14 février et qu'une séance d'information a par la suite été tenue le 23 février, séance à laquelle l'analyste en environnement a assisté. Les membres échangent sur les projets de règlement, plus précisément sur celui concernant les activités admissibles à une déclaration de conformité et les activités exemptées de l'autorisation ministérielle, lequel serait applicable au Nunavik. Un projet de lettre contenant les commentaires du CCEK sur les nouveaux règlements a été rédigé et présenté au sous-comité.

7. Projet de loi n° 161, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune

Un résumé du projet de loi n° 161, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune est présenté aux membres. Il est décidé de ne pas préparer d'avis.

8. Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques

Le 19 février 2018, le CCEK a transmis une lettre au sous-ministre du MDDELCC au sujet de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques. Dans sa lettre, le Comité a exprimé ses préoccupations à l'égard de l'applicabilité de la Loi au Nunavik. Il a aussi mentionné que l'ARK devrait être consultée pour les questions touchant la conservation des milieux humides et hydriques au Nunavik.

9. Activités minières

a) Politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier du MERN

Le 8 février 2018, une lettre contenant les commentaires du CCEK sur la politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a été transmise à M. Roch Gaudreau, directeur de la Direction du développement et du contrôle de l'activité minière du MERN. Dans sa lettre, le Comité a souligné que la politique devrait tenir compte du

processus de consultation existant dans le cadre de la CBJNQ et a insisté sur l'importance de consulter les entités régionales et d'améliorer l'accès à l'information pour les résidents du Nunavik.

b) Politique de consultation des communautés autochtones par le MERN

La politique de consultation des communautés autochtones par le MERN est décrite aux membres. Il est mentionné que la politique de consultation n'est pas claire en ce qui concerne son application au Nunavik et il est décidé qu'une lettre soulignant les préoccupations des membres sera transmise.

c) Projet minier ferrifère Hopes Advance, Oceanic Iron Ore Corporation

Le 26 février 2018, une lettre a été transmise à M. Steven Dean, président, directeur et chef de la direction d'Oceanic Iron Ore Corporation, concernant le projet minier ferrifère Hopes Advance près d'Aupaluk. Dans la lettre, le CCEK a exprimé ses préoccupations à l'égard du manque de clarté concernant l'évolution du projet, de l'échéance de la directive et du malaise créé parmi les résidents de la communauté. Dans une réponse reçue le 5 mars, M. Dean a expliqué que la situation financière actuelle de la société minière et la valeur marchande du minerai de fer ont fait obstacle à la progression du projet. Il est toutefois possible que la société minière démarre le projet à une plus petite échelle dans les années à venir. M. Dean a conclu en affirmant vouloir maintenir un dialogue ouvert avec le CCEK, la communauté d'Aupaluk et le gouvernement du Québec.

Il est décidé qu'une lettre sera transmise à la communauté d'Aupaluk pour lui expliquer la situation actuelle du projet minier ferrifère Hopes Advance et que la lettre de M. Dean sera incluse en pièce jointe.

d) Site minier Asbestos Hill, mise à jour

En janvier 2018, le secrétariat du CCEK a reçu une copie d'une entente signée en 1995 entre la Société Asbestos Itée, le MERN et la Société minière Raglan concernant la propriété du site minier Asbestos Hill et sa restauration après sa fermeture. Il est mentionné que, en raison des lois sur la confidentialité, il est difficile d'obtenir des renseignements sur les rôles et responsabilités des signataires de l'entente. Cependant, les membres sont informés que le gouvernement du Québec élabore actuellement un plan d'action pour les mines d'amiante de la province. Si le gouvernement du Québec décide d'aller de l'avant avec son plan d'action, le site minier Asbestos Hill pourrait être priorisé. Le plan d'action devrait être prêt au printemps 2018.

e) Outils d'information concernant le développement minier au Nunavik

Les outils d'information utilisés par le Fonds d'exploration minière du Nunavik pour tenir la population du Nunavik informée des projets miniers qui ont lieu dans la région sont décrits aux membres.

f) Rencontre avec des représentants de la mine Tata Steel Minerals

Les membres visitent les installations de Tata Steel Minerals, puis des représentants de la société minière font des présentations sur les mesures mises en œuvre en matière de santé et de sécurité au travail ainsi que sur les normes et les pratiques environnementales de la société minière.

g) Projet de réhabilitation des sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik

Un résumé du projet de réhabilitation des sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik, réalisé par l'ARK, et une description des travaux prévus dans les années à venir sont présentés aux membres.

10. Gestion des matières résiduelles

a) Techniques de gestion des matières résiduelles adaptées au milieu nordique, Université du Québec à Chicoutimi

Le 7 mars 2018, le CCEK a transmis une lettre au sous-ministre du MDDELCC à l'égard de la situation actuelle concernant la mise en œuvre des initiatives de gestion des matières résiduelles au Nunavik décrites dans le *Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik* et de la récente étude réalisée par l'Université du Québec à Chicoutimi.

b) Collecte et recyclage des canettes d'aluminium

On présente aux membres deux options d'affiche visant à encourager les résidents du Nunavik à recycler leurs canettes d'aluminium. Par ailleurs, des projets de lettres adressés à la Northwest Company, à la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec et à des entités régionales concernant leur participation aux initiatives de recyclage de canettes d'aluminium sont également présentés. Il est décidé que des exemplaires de l'affiche et une lettre seront également transmis aux écoles de la région.

c) Sacs de plastique jetables

Deux projets de lettre concernant l'interdiction d'utiliser des sacs de plastique jetables dans la communauté de Kuujjuaq sont présentés. Le premier est adressé aux détaillants de Kuujjuaq et vise à souligner et à encourager leur respect du règlement municipal et le deuxième est adressé aux maires des autres communautés nordiques afin de les encourager à adopter un règlement similaire à celui de Kuujjuaq.

d) Financement fédéral de la gestion des matières résiduelles au Nunavik

Un projet de lettre concernant l'exclusion des communautés du Nunavik des programmes de financement fédéraux liés à la gestion des matières résiduelles est présentée. Les membres sont informés que le gouvernement fédéral élabore actuellement un cadre stratégique pour l'Arctique qui inclut le Nunavik.

e) Ligne de stations radars Mid-Canada

Une mise à jour des études de caractérisation environnementale des sites des anciennes stations radars de la ligne Mid-Canada réalisées en 2017 est présentée aux membres.

f) Colloque sur la gestion des matières résiduelles des Premières Nations au Québec

L'analyste en environnement présente un résumé du Colloque sur la gestion des matières résiduelles des Premières Nations au Québec qui a eu lieu les 22 et 23 janvier 2018 à Québec.

g) Groupe de travail sur les matières résiduelles au Nunavik

Les membres sont informés que le gouvernement du Québec a invité le CCEK à participer à la prochaine réunion du groupe de travail sur les matières résiduelles au Nunavik.

11. Loi sur les pêches

En 2016, le ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne a demandé au Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes d'examiner les changements apportés en 2012 à la Loi sur les pêches afin de rétablir les mesures de protection perdues. Suivant une première période de commentaires, le Comité permanent a rendu son rapport public en février 2017 et, le 6 février 2018, le gouvernement du Canada a présenté le projet de loi C-68, Loi modifiant la Loi sur les pêches et d'autres lois en conséquence. M. Jean-Yves Savaria, de la Division de la protection et pêche et membre du CCEK, fait une présentation du projet de loi C-68 qui inclut des dispositions pour moderniser la Loi sur les pêches et favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones ainsi que des dispositions concernant la protection du poisson et de son habitat, la gestion des pêches, la protection de la biodiversité, le traitement des mammifères marins en captivité, la création d'un pouvoir de prendre des arrêtés de gestion des pêches et l'application de telles mesures.

12. Aménagement et occupation du territoire

a) Camps de pourvoirie abandonnés

Les membres sont informés que le gouvernement du Québec a accordé des fonds à la Fédération des pourvoiries du Québec ainsi qu'aux Inuits et aux Naskapis pour le démantèlement de camps de pourvoirie mobiles abandonnés dans le Nord-du-Québec.

b) Plan de mobilité durable pour la région du Nord-du-Québec

Le 22 janvier 2018, le CCEK a transmis une lettre au sous-ministre du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) concernant l'inclusion du Nunavik dans le Plan de mobilité durable. Une réponse a été reçue le 28 février d'Évangeline Lévesque, directrice générale au MTMDET. Dans sa lettre, M^{me} Lévesque explique que le plan de mobilité durable inclura la région Nord-du-Québec ainsi que le Nunavik et que tous les projets de développement seront soumis pour l'approbation de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik. En outre, le MTMDET entend consulter tous les villages nordiques et l'ARK concernant les projets d'infrastructures de transport au Nunavik et invite le CCEK à lui faire part de ses commentaires. Il est décidé qu'une réponse sera transmise au MTMDET.

Malheureusement, le délai de consultation du MTMDET a été beaucoup trop court pour permettre au CCEK de bien faire son travail. Comme il s'agit d'un problème récurrent de divers ministères du Québec et du Canada depuis quelques années, il est décidé de transmettre une lettre au Secrétariat aux affaires autochtones et au ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord pour leur faire part des préoccupations du CCEK face à ce problème.

c) Plan Nord

Un projet de lettre adressé au président-directeur général de la Société du Plan Nord est présenté.

13. Divers

a) Chronique verte dans *Makivik Magazine*

Le plus récent article de la chronique verte dans *Makivik Magazine* porte sur les problèmes que pose l'utilisation de sacs de plastique jetables au Nunavik et souligne les efforts de certains citoyens qui consacrent bénévolement du temps pour ramasser des déchets dans leur communauté.

b) Phénix de l'environnement

Les membres sont informés que, en raison d'un manque de ressources financières, les prix Phénix de l'environnement ne seraient plus décernés par le gouvernement du Québec.

c) Sommet de la baie d'Hudson

L'analyste en environnement présente un résumé du Sommet de la baie d'Hudson qui a eu lieu du 27 février au 1^{er} mars 2018 à Montréal. Ce Sommet traitait de la gestion environnementale, du développement durable et de la coordination inter-juridictionnelle entre les communautés et les autres parties intéressées de la grande région de la baie d'Hudson.

d) Gestion du déversoir Duplanter par Hydro-Québec

Les membres sont informés de l'intention d'Hydro-Québec d'ouvrir le déversoir Duplanter puisqu'il y a trop d'eau dans les réservoirs hydroélectriques. Lors d'une rencontre tenue avec les représentants de Hydro Québec le 11 avril 2018 à Kuujuaq, les résidents ont pu exprimer leurs préoccupations. Il est décidé de communiquer avec un représentant d'Hydro-Québec afin de planifier une rencontre pour discuter plus en détail de la question.

14. Dates et lieux des prochaines réunions

Il est décidé que la 156^e réunion aurait lieu les 14 et 15 juin 2018 à Québec et que la 157^e réunion aurait lieu dans la semaine du 17 septembre dans un parc national situé au Nunavik.



Benjamin Patenaude
Secrétaire exécutif
18 septembre 2018